

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 2 décembre s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIE, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET (départ en cours de séance), Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSÉS : Vanessa BROCHARD qui donne pouvoir à Damien MECHINEAU, Bruno JAUNET qui donne pouvoir à Nicolas GILLIER (après son départ).

Madame le Maire, Nelly SORIN, constate que le quorum est atteint.

DCM2023.01.26-007 Lancement de la procédure de déclassement et de cession des délaissés communaux

3.5.1

La mairie a reçu plusieurs demandes d'acquisition de délaissés communaux de chemins ruraux ou de voies communales. Pour réaliser ces cessions, il faut au préalable réaliser une enquête publique pour désaffecter et déclasser le bien en cas d'atteinte à une desserte. La commission Urbanisme a étudié les demandes le 16/12/2022 et a donné un avis favorable au lancement d'une enquête publique pour les dossiers suivants ;




1. Délaissé communal au lieu-dit « LA GUITTONNIERE » : Monsieur LEMOINE Yann et Madame GUEROT Camille se proposent d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de leur propriété située à LA GUITTONNIERE, zone A du PLU.
2. Délaissé communal « RUE BOILEAU » : Madame BOUDAUD Véronique se propose d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de leur propriété située « RUE BOILEAU », zone UB du PLU.
3. Délaissé communal « RUE HAMEAU DES CHASSERIES » : Monsieur BOULIGAND Patrick se propose d'acquérir une partie de parcelle communale (délaissé d'espace vert), limitrophe de sa propriété située « RUE HAMEAU DES CHASSERIES », zone UB du PLU.
4. Délaissé communal « RUE DU GRAND BOIS » au lieu-dit « MALABRIT » : Monsieur et Madame PLASSAIS Stéphane et Sylvie se proposent d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de leur propriété située « RUE DU GRAND BOIS » au lieu-dit « MALABRIT », zone A du PLU.
5. Délaissé communal situé au sein du PARC D'ACTIVITÉS DU MOULIN » : L'entreprise JAUNIN PRODUCTIONS et CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO' se proposent d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de la propriété de l'entreprise JAUNIN PRODUCTIONS, située au sein du PARC D'ACTIVITÉS DU MOULIN, zone UE du PLU.
6. Délaissé communal au lieu-dit « GAUTRON » : Monsieur GUIBERT Anthony se propose d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de sa propriété située au lieu-dit « GAUTRON », zone A du PLU.

7. Délaissés communaux au lieu-dit « LE PLANTY » : Monsieur et Madame CORCESSIN Yann et Isabelle se proposent d'acquérir trois délaissés de voirie communale, limitrophes de leurs propriétés situées au lieu-dit « LE PLANTY », zone A du PLU.
8. Délaissés communaux au lieu-dit « LE PLANTY » : Monsieur COJEAN Sébastien se propose d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de sa propriété située au lieu-dit « LE PLANTY », zone A du PLU.
9. Délaissés communaux au lieu-dit « LE PLANTY » : Monsieur BONHOMMET Corentin se propose d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de sa propriété située au lieu-dit « LE PLANTY », zone A du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE la réalisation d'une enquête publique avant de se prononcer sur ces demandes
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à lancer une enquête publique de déclassement et à solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Vieillevigne, le - 3 FEV. 2023

<p>Le Maire,</p>  <p>Nelly SORIN</p> 	<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Morgane BONNET</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mise en ligne le - 6 FEV. 2023
Certifiée exécutoire par Madame le Maire, Nelly SORIN